

Master 2 DJCE / Erasmus

Par **ilea**, le **25/08/2011** à **14:06**

Bonjour,

J'entre à la rentrée en L3 Droit privé à l'université de Montpellier et j'ai toujours été très intéressé par le Master DJCE. Je souhaiterai partir un an à l'étranger pour mon Master 1 afin de mieux maîtriser l'anglais (indispensable si j'ai bien compris pour ce cursus) et découvrir une nouvelle culture.

Le problème est que l'année à l'étranger n'était pas compatible avec le magistère DJCE et je n'ai donc pas postulé. De plus, j'ai lu qu'il était très difficile d'intégrer le master 2 DJCE de Montpellier sans avoir suivi le magistère.

Pensez-vous qu'une année en erasmus en M1 serait-un obstacle à l'intégration de ce M2? Et si nécessaire, refaire un M1 en rentrant en France pourrait-il être interprété comme un échec?

Merci d'avance  image not found or type unknown

Par **alex83**, le **25/08/2011** à **16:45**

Bonjour,

Cela se discute. C'est bien compréhensible que vous vouliez faire une année à l'étranger. Toutefois, le M1 est une année primordiale pour intégrer le M2 de son choix. Ainsi, il n'est pas d'usage, voire déconseillé de partir en Erasmus (qui n'apporte a priori pas tellement d'un point de vue purement juridique) en M1 (à part s'il est compris dans le cursus, comme dans la mag de Rennes mais là c'est un LL.M). D'ailleurs, la question que je me pose c'est : pourquoi ne pas être parti en L3 ?

Faire deux M1, je pense, est à déconseiller.

Par conséquent. Pourquoi ne pas essayer d'obtenir les meilleures notes en M1 pour intégrer un M2 DJCE (par forcément Montpellier, car effectivement, la plus grande partie, ce sont les mag) puis, l'année qui suivra votre M2, faire un an en Master of Law.

Personnellement, je ne suis pas parti à l'étranger mais je compte le faire après mon M2. Je pense qu'à défaut d'erasmus en L3, c'est une bonne chose.

Attendez d'autres avis  image not found or type unknown

Par **RaveyClub**, le **08/12/2011** à **14:25**

Bonjour, étant étudiant en L2, je m'intéresse d'ors et déjà à la formation DJCE et me suis donc renseigné en conséquence.

J'aimerais également profiter d'effectuer ma L3 à l'étranger par l'intermédiaire d'Erasmus, du moins d'y candidater...

La question que je me pose est: est ce qu'une année en Erasmus en L3 serait préjudiciable afin d'intégrer la formation DJCE en M2, sachant qu'on loupe par conséquent les enseignements déjà importants et spécialisés dispensés en L3 en France ?

Les recruteurs concernant le DJCE privilégient-ils les étudiants ayant validé les cours de droit français de L3 ?

Est ce qu'en choisissant ensuite un M1 droit de l'entreprise/droit des affaires, le "retard" en droit français accumulé en L3 peut-il être rattrapable aux yeux des recruteurs... ?

Préférant par avance privilégier mes chances d'intégrer le DJCE, je suis face à un dilemme: Erasmus ou pas... ?

En vous remerciant d'avance de bien vouloir m'aider [smile3]

Par **bulle**, le **08/12/2011** à **15:11**

Bonjour,

Etant moi même au DJCE cette année je pense pouvoir te répondre, du moins en ce qui concerne celui dans lequel je suis.

Erasmus ne peut être qu'un plus sur ton dossier pour le DJCE. Cependant, je ne te conseille vraiment pas de passer toute ta L3 en Erasmus, un semestre suffira et éventuellement par la suite, tu pourras faire un petit stage à l'étranger si cela est possible.

Par **castielle**, le **08/12/2011** à **15:41**

Je me suis posée la même question que toi, mais n'ayant déjà pas fait de L1 j'ai décidé que je n'essaierai pas de partir l'année prochaine en Erasmus (durant ma L3), je pense qu'il me serait beaucoup trop préjudiciable qu'en plus d'avoir manqué la L1, je n'ai pas fait non plus un semestre de L3. Après je pense qu'il s'agit d'une question de feeling, certains te diront que c'est un plus et d'autres que ça risque de te pénaliser je pense tout de même que la balance penche du côté positif, à toi de voir vis à vis aussi de ton niveau d'anglais et du master 2 que te souhaites plus spécifiquement.

Par **RaveyClub**, le **08/12/2011** à **17:20**

Tout d'abord merci pour vos réponses !

Je qualifierai mon niveau d'anglais d'honnête, le fait est que j'ai déjà beaucoup voyagé et que du coup, Erasmus m'attire énormément...

Il est cependant difficile d'avoir un avis tranché sur ce programme...

Certains affirment justement qu'effectuer un seul semestre en Erasmus c'est dommage car on n'a à peine le temps de s'y habituer qu'il faut déjà rentrer...

Bulle toi qui est justement en DJCE, tu penses donc que ce serait trop "juste" d'effectuer un M1 droit des affaires pour prétendre acquérir les bases suffisantes afin de demander le DJCE ?

Si tu conseilles de ne vraiment pas passer la L3 entière à l'étranger c'est que ce serait nuisible de louper tous les cours dispensés en France ?

Par **bulle**, le **08/12/2011** à **18:00**

Effectivement, je pense que cela serait nuisible de ne pas suivre tous les cours de L3. Pour un semestre, cela peut passer mais de là à passer une année entière en Erasmus, je trouve que c'est bien trop.

Le DJCE est avant tout un diplôme en droit des affaires donc il faut des connaissances solides dans ce domaine. L'anglais est le plus qui fait la différence mais vous pouvez tout aussi bien tenter un job d'été à l'étranger par exemple ou encore une séjour linguistique si vous ne voulez vraiment pas rater de cours.

Par **alex83**, le **08/12/2011** à **19:10**

Bonsoir,

Pourquoi ne pas viser un LL.M après le M2 plutôt dans votre cas ? La formation sera plus solide, plus complète et la question est réglée...

[smile3]

Par **bulle**, le **08/12/2011** à **20:27**

Si le but est de pouvoir entrer dans un M2/DJCE ça sera un peu tard pour améliorer son anglais...

Par **alex83**, le **08/12/2011** à **20:36**

A le lire on dirait que ce n'est pas fait pour le M2 spécialement mais :

[citation]Je qualifierai mon niveau d'anglais d'honnête, le fait est que j'ai déjà beaucoup voyagé et que du coup, Erasmus m'attire énormément... [/citation]

Ce qui le motive c'est les voyages déjà effectués et le fait qu'Erasmus l'attire... Sachant qu'il a un bon niveau.

Dans cette optique, plutôt que de se poser la question de savoir si il va louper des enseignements, autant ne pas partir en Erasmus, assurer des bonnes notes en université française (+ les autres choses que les recruteurs attendent sur un dossier : passer le TOEIC notamment en attendant) et ensuite partir à l'étranger.

Après, je mélange un peu les deux demandes... Mais pour la L3, vous pouvez louper un semestre, voire même un an, sans trop de difficulté. Il faudra bien sûr veiller à vous mettre à jour des connaissances qui doivent être acquises en métropole (se faire envoyer les cours quoi...).

Pour le M1, personnellement, je le déconseille (je l'avais déjà dit, je le répète). Sauf si c'est prévu dans le cursus (Mag Rennes notamment).

[smile3]

Par **RaveyClub**, le **08/12/2011** à **21:33**

Je vous remercie pour ces réponses enrichissantes [smile3]

Je n'avais pas du tout pensé à un LL.M.

A vrai dire, étant intéressé par le métier d'avocat, est-il dès lors préférable de passer le barreau après le M2 en France et ensuite effectuer un LL.M ? Ou plutôt l'inverse ?

Par **alex83**, le **08/12/2011** à **22:55**

Alors, avant toute chose, réfléchissez quand même bien aux opportunités en présence. Ne jamais se hâter, je repense à ce que disait Camille sur une autre file : "dans le supérieur, vous travaillez pour vous". Par conséquent, votre carrière universitaire déterminera votre carrière professionnelle. Vos choix ne sont donc pas anodins.

Pour le barreau c'est encore ici un choix personnel... Moi personnellement je suis en L3, et je le tenterai l'année prochaine. Car le programme de révision sera plus proche en M1 qu'en M2 (droit des obligations et compagnie...). Il sera toujours temps, si jamais je le rate, de le

repasser en M2.

A vous donc de faire le choix qui vous paraît le plus opportun. Ce qui est sûr, c'est que : au plus tôt vous l'avez, au plus tôt vous êtes "tranquille" avec...

[smile3]

Par **bulle**, le **09/12/2011** à **11:35**

Comme on me l'a si bien dit hier: "il n'y a jamais de bon moment pr passer le CRFPA".

Un LLM après le M1 reste également possible.

Par **RaveyClub**, le **09/12/2011** à **21:03**

[citation]Pour le barreau c'est encore ici un choix personnel... Moi personnellement je suis en L3, et je le tenterai l'année prochaine. Car le programme de révision sera plus proche en M1 qu'en M2 (droit des obligations et compagnie...). Il sera toujours temps, si jamais je le rate, de le repasser en M2.

[/citation]

Donc tu penses alors que la charge de travail en M1 est compatible avec les cours de l'IEJ en parallèle ? A moins que tu souhaites peut être intégrer une prépa d'été... ?

Par **alex83**, le **09/12/2011** à **21:34**

Alors, ne jamais donner priorité aux CRFPA pendant l'année dans ce cas. Le plus important est le M1.

Le CRFPA doit être travaillé tout au long de l'année, petit à petit, surtout la note de synthèse, épreuve reine s'il en est.

Les révisions doivent s'intensifier après les partiels de fin d'année. La prépa privée n'est pas une absolue nécessité, beaucoup le loupent avec ; certains le réussissent sans. Donc ça présente cela de bien que ça permet de s'imposer un rythme de travail... Sans, on a peut-être plus tendance à moins réviser. C'est un choix personnel encore une fois, il y a des prépas de bonne qualité et d'autres de piètre qualité, tout cela pour une somme a priori assez substantielle.

Mais cela peut avoir quelque chose de rassurant.

Enfin pour en revenir à votre question, non, M1 et CRFPA ne sont pas incompatibles si tenté que vous soyez réellement motivé. Après, il faut bien faire la part des choses... et ne pas commencer à faire un gros stress en cours d'année en se disant "je vais tout louper" parce

que vous courrez à l'échec le cas échéant.
Il faut peser les pour et les contre...

Par **routàfaire**, le **15/07/2014** à **19:13**

Bonjour!

Je suis actuellement à Dijon en L3 et je dois m'inscrire en M1. J'aimerais postuler en M2 au DJCE de Nancy, ainsi qu'au M2 juriste d'affaire international à Dijon.

Je me demande cependant si effectuer ce M1 réduit voir anéantis mes chances d'être acceptée au DJCE de Nancy.

Par exemple je sais que le DJCE est très orienté fiscal, droit des affaires... Mon M1 est axé sur le droit des affaires (à l'international) et propose du fiscal mais simplement en option (et non pas matière à TD).

Dans l'attente de vos avis.... Merci d'avance!

Par **bulle**, le **16/07/2014** à **12:32**

Bonjour,

Je n'ai pas bien compris de quel Master 1 vous parlez? Un M1 de droit international?

Par **routàfaire**, le **16/07/2014** à **13:07**

Oui pardon je parlais du M1 droit international et droit européen à Dijon.

Donc en gros je ne sais pas si je peux faire MI international sachant qu'il est axé sur le droit des affaires ou si il faut absolument faire le master droit des affaires pur et dur pour entrer au DJCE de Nancy).

Par **ainezumi**, le **16/07/2014** à **16:34**

@Ilea : je ne connais pas vraiment quel est le niveau d'exigence pour le M2 - DJCE, en tout cas il est suffisamment haut pour que je le sache et je doute qu'une année/un semestre Erasmus soit le petit truc qui t'aide à l'intégrer. Visiblement, les notes y sont pour beaucoup.

Je serais du même avis que Bulle, à savoir bosser à fond ta L3 et ton M1 pour justifier de notes suffisamment hautes qu'elles pourraient te permettre une sélection.

Effectivement, il existe des M1 couplés à des LL.M. (à Amiens notamment, deux potes de promo l'ont fait) ce qui te permet de faire d'une pierre deux coups, mais je doute que ce soit

bon pour ton cas, dans la mesure où il te faut des connaissances solides en Droit des affaires français pour intégrer un M2 - DJCE.

Alors il vaut mieux, d'après ma faible connaissance du sujet et des expériences de certains de mes camarades que tu restes en France pour le moment, et que tu bosses à fond. Ton expérience à l'étranger, l'idéal est de te la faire sous la forme d'un LL.M. qui nécessitera également un très bon dossier si tu souhaites intégrer une école renommée.

En ce qui concerne le bon moment pour passer le CRFPA, idem : ne pas négliger son M1 qui est une année décisive pour ton cursus universitaire et ta carrière professionnelle puisqu'elle est déterminante dans ta sélection de M2. Mieux vaut attendre le M2, pour lequel une mention est certes honorable mais pas déterminante pour le reste de ton parcours.

Par ailleurs, ton LL.M. peut tout à fait être l'objet de ton PPI si tu réussis le CRFPA, chose que j'ai dans l'idée de faire également si je le réussis en 2015...

@routàfaire : je ne pense pas que le choix de la spécialité de M1 soit vraiment déterminante. Tu devrais te pencher sur les pré-requis souhaités (non pas "obligatoires" contrairement à ce que certains en disent...) pour l'admission à ce M2, et voir si tu peux choisir ces pré-requis dans le cadre de ton M1 quelle qu'en soit la spécialité. Après, j'ai remarqué que pour un M2 à dominante droit des affaires, les M1 droit des affaires pur et dur sont plus nombreux à être sélectionnés : soit c'est lié à cette histoire de pré-requis, soit c'est un M1 très polyvalent qui mène à beaucoup de spécialités.

Si tu as une expérience internationale, je te conseille le M1 droit des affaires d'après ce que j'ai pu voir à la fac d'Aix, mais pour ma part un M1 droit international ne m'a pas empêchée d'intégrer un bon M2 à dominante droit des affaires... (en sachant que j'ai une expérience académique étrangère également).

Je te conseille de jeter un oeil sur les pré-requis, et rien ne t'empêche de poser carrément la question au Directeur du Master 2 en question ;)

Bonne chance pour la suite !

Par **bulle**, le **16/07/2014** à **22:07**

Ayant fait le DJCE de Nancy, je peux vous certifier qu'il faut absolument faire un M1 droit des affaires pur et dur, le M1 droit international est à exclure totalement car vous n'aurez pas les pré-requis nécessaires.